



Fin de periode d'essai par l'employeur (CDI)

Par **Madame L**, le **17/02/2018** à **23:31**

Bonjour à tous,

je me permets de vous écrire car je suis perdue suite à la fin de période d'essai émit par mon employeur. Je vous explique j'ai été embauchée dans un restaurant. Debut juillet je commence ma période d'essai qui normalement devait se prolonger en CDI.

Sur mon contrat de travail il est stipulé que le CDI ne deviendra définitif qu'à l'issue d'une période d'essai de deux mois, éventuellement renouvelable une fois. J'ai effectué une periode d'essai de 3 mois et 6 jours. Je n'ai signé aucun renouvellement de periode d'essai.

Cependant lorsque que j'ai signé la fin de période d'essai il était écrit sur le document "nous avons signé un contrat de travail à durée indéterminée et votre période d'essai n'est pas encore terminée nous vous informons mettre fin ce jour à votre contrat de travail". Aucun preavis, rien. L'employeur m'explique qu'il me contactera pour récupérer mon solde de tout compte. Bouleversée j'apprend par la suite que normalement il y a un délai de prévenance. Ai-je le droit à une indemnité?

J'ai 21 ans je débute dans le monde du travail, je ne sais plus quoi faire.

Merci à vous

Par **Madame L**, le **18/02/2018** à **00:05**

Merci pour votre réponse.

Je n'ai rien accepté j'ai continué à travailler en pensant que j'allais être embauchée pour ce travail. L'employeur a mis fin à ma periode d'essai par la suite sans respecter le delai de prévenance.

Par **Madame L**, le **18/02/2018** à **10:43**

Dois-je faire appel au prudhommes? Ou écrire une lettre à mon employeur ? Merci